

**COMMUNE DE MONTRACOL**

**ARRETE PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE  
MONTRACOL**

Par délibération en date du 12 mars 2020, le Conseil Municipal de la commune de MONTRACOL a approuvé la modification simplifiée N°1 de son Plan Local d'Urbanisme qui portait sur la rectification d'erreurs matérielles dans le règlement, à savoir, autoriser les panneaux solaires sur les bâtiments, mais pas au sol dans les champs et supprimer les articles 14 sur le Coefficient d'Occupation des Sols.

Cette délibération est affichée en mairie pendant 1 mois.



Département  
Ain  
(01)

Pour rester annexée à la délibération  
du Conseil Municipal du 12 mars 2020  
De laie,  
Thierry DRUGUET

